

TRANSPPOSITION AUX MAITRES CONTRACTUELS ET AGREES A TITRE DEFINITIF DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVES

	TYPE DE CONGES	AVIS DU DIRECTEUR OBLIGATOIRE	DUREE	REMUNERATION ET SITUATION ADMINISTRATIVE	REINTEGRATION	OBSERVATIONS
1	Congé de maladie ordinaire	NON	Durée maximale 12 mois	3 mois plein traitement 9 mois demi traitement Maintien du supplément familial et de l'indemnité de résidence. Désindexation si soins hors de Nouvelle Calédonie	Réintégration sur poste Poste protégé pendant la durée du congé	Certificat médical à transmettre à l'employeur (au maximum dans les 48 heures).
2	Congé pour accident de service, de trajet ou de maladie professionnelle	NON		Traitement pris en charge par la CAFAT à compter du lendemain du jour de l'accident	Réintégration sur poste Poste protégé pendant la durée du congé	Doit être déclaré dans les plus brefs délais. Imprimés à compléter
3	Congé de longue maladie (CLM)	NON	3 ans maximum	1 an plein traitement 2 ans demi traitement Désindexation si soins hors de Nouvelle Calédonie	Réintégration sur poste Poste protégé pendant la durée du congé	Certificat médical à transmettre à l'employeur Avis préalable du Comité Médical Ministériel
4	Congé de longue durée (CLD)	NON	5 ans maximum	3 ans plein traitement 2 ans demi traitement Désindexation si soins hors de Nouvelle Calédonie	Réintégration sur poste Poste protégé pendant la durée du congé	Certificat médical à transmettre à l'employeur Avis préalable du Comité Médical Ministériel
5	Mi-temps thérapeutique	NON	Après CLM CLD 3 mois renouvelable dans la limite d'un an par affection Après congé pour accident de service 6 mois maximum renouvelable une fois	Plein traitement	Sans objet	Certificat médical à transmettre à l'employeur Avis préalable du Comité Médical Ministériel
6	Congé maternité	NON	1er et 2 ème enfant: 16 semaines 3 ème enfant et suivants: 26 semaines Jumeaux: 34 semaines Triplés ou plus: 46 semaines	Plein traitement	Réintégration sur poste Poste protégé pendant la durée du congé	Certificat médical attestant de l'état de grossesse et de la date présumée d'accouchement à transmettre au plus tard à la fin du 4 ème mois de grossesse + imprimé de déclaration de grossesse
7	Congé pour grossesse pathologique	NON	14 jours	Plein traitement	Réintégration sur poste Poste protégé pendant la durée du congé	Certificat médical à transmettre à l'employeur (au maximum dans les 48 heures).
8	Congé pour couches pathologiques	NON	28 jours	Plein traitement	Réintégration sur poste Poste protégé pendant la durée du congé	Certificat médical à transmettre à l'employeur (au maximum dans les 48 heures).
9	Congé d'adoption	NON	1er et 2 ème enfant: 10 semaines 3 ème enfant: 18 semaines Adoption multiple: 22 semaines	Plein traitement	Réintégration sur poste Poste protégé pendant la durée du congé	Imprimé à compléter Adoption plénière: remise d'un acte d'adoption du Tribunal de Grande Instance Adoption coutumière remise d'un acte coutumier d'adoption
10	Congé de paternité: naissance ou adoption	NON	11 jours consécutifs(dimanches et jours fériés inclus) 18 jours en cas de naissance ou adoption multiple	Plein traitement	Réintégration sur poste Poste protégé pendant la durée du congé	Imprimé à compléter Acte de naissance ou d'adoption et justificatif familial. Doit être pris dans un délai de 4 mois qui suivent l'arrivée de l'enfant
11	Congé parental	NON	6 mois renouvelable pour chaque enfant jusqu'au troisième anniversaire de l'enfant	Aucun traitement	Poste protégé 1 an Maître réintégré après participation au mouvement	Imprimé à compléter et justificatif familial
12	Congé de présence parentale	NON	4 mois renouvelable dans la limite de 14 mois sur une période de 36 mois pour un même enfant et une même pathologie	Aucun traitement	Réintégration sur poste Poste protégé pendant la durée du congé	Imprimé à compléter, joindre courrier explicatif, justificatif familial et certificat médical précisant la durée
13	Congé pour accompagnement d'une personne en fin de vie	NON	3 mois maximum Prend fin soit à l'expiration de la période des trois mois soit dans les trois jours qui suivent de décès de la personne accompagnée	Aucun traitement	Réintégration sur poste Poste protégé pendant la durée du congé	Imprimé à compléter avec courrier explicatif, justificatif familial et certificat médical précisant la durée
14	Autorisation d'absence pour participation à un concours de recrutement, concours ou examens professionnels	OUI	48 heures par concours avant le début de la première épreuve	Plein traitement	Poste protégé pendant la durée de l'absence	Imprimé à compléter et convocation Les deux jours d'absence doivent comprendre les samedis et autres jours de la semaine même si l'agent ne travaille pas ce ou ces jours là. Attestation de participation à remettre au retour

TRANSPPOSITION AUX MAITRES CONTRACTUELS ET AGREES A TITRE DEFINITIF DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVES

	TYPE DE CONGES	AVIS DU DIRECTEUR OBLIGATOIRE	DUREE	REMUNERATION ET SITUATION ADMINISTRATIVE	REINTEGRATION	OBSERVATIONS
15	Autorisation d'absence pour examens scolaires et universitaires	OUI	48 heures avant le début de la première épreuve	Rémunération maintenue sous réserve de récupération	Poste protégé pendant la durée de l'absence	Imprimé à compléter, planning de récupération et convocation Les deux jours d'absence doivent comprendre les samedis et autres jours de la semaine même si l'agent ne travaille pas ce ou ces jours là. Attestation de participation à remettre au retour
16	Autorisation d'absence pour décès conjoint ou partenaire PACS, enfant, père mère	OUI	3 jours	Rémunération maintenue mais retenue des HSA et des indemnités	Poste protégé pendant la durée de l'absence	Imprimé à compléter, acte de décès et justificatif familial
17	Autorisation d'absence pour décès grands parents, autres membres de la famille	OUI	/	Aucun traitement	Poste protégé pendant la durée de l'absence	Imprimé à compléter, acte de décès et justificatif familial
18	Autorisation d'absence pour naissance ou adoption	OUI	3 jours pris dans les 15 jours qui suivent la naissance ou arrivée de l'enfant au foyer	Rémunération maintenue mais retenue des HSA et des indemnités	Poste protégé pendant la durée de l'absence	Imprimé à compléter, acte de naissance ou d'adoption et justificatif familial
19	Autorisation pour garde d'enfant malade (moins de 16 ans). Pas de limite d'âge si enfant atteint d'un handicap	OUI	6 jours pour un 100%, 5 jours pour un 80 % et 3 jours pour un 50%	Rémunération maintenue mais retenue des HSA et des indemnités	Poste protégé pendant la durée de l'absence	Imprimé à compléter, certificat médical avec nom et âge de l'enfant
20	Autorisation d'absence pour participation à un voyage scolaire	OUI	/	Plein traitement	Poste protégé pendant la durée de l'absence	Imprimé à compléter
21	Autorisation d'absence jury d'examen, rédaction de sujet	OUI	/	Plein traitement	Poste protégé pendant la durée de l'absence	Convocation
22	Autorisation d'absence pour rendez vous médicaux ou consultations médicales	OUI	/	Aucun traitement	Poste protégé pendant la durée de l'absence	Imprimé à compléter et pièce justificative
23	Autorisation d'absence pour obligation juridique ou expertise judiciaire	OUI	/	Rémunération maintenue sous réserve de récupération	Poste protégé pendant la durée de l'absence	Imprimé à compléter, planning de récupération et convocation
24	Autorisation d'absence pour participation à un jury d'assises	OUI	Selon calendrier du jury d'assises	Aucun traitement Indemnités journalières de session	Poste protégé pendant la durée de l'absence	Imprimé à compléter et convocation
25	Disponibilité pour élever un enfant âgé de moins de huit ans	NON	3 ans renouvelable sans limitation si les conditions sont réunies	Aucun traitement	Poste protégé 1 an de date à date Maître réintégré après participation au mouvement	Disponibilité de droit sur justificatif familial et imprimé complété
26	Disponibilité pour soins enfant, conjoint ou partenaire, pacte civil de solidarité, ascendant à la suite d'un accident ou d'une maladie grave	NON	Maximum trois ans renouvelable 2 fois	Aucun traitement	Poste protégé 1 an de date à date Maître réintégré après participation au mouvement	Disponibilité de droit sur justificatif familial ou du PACS, certificat médical et imprimé complété
27	Disponibilité pour soins enfant, conjoint ou partenaire, pacte civil de solidarité, ascendant atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne	NON	Maximum trois ans renouvelable si les conditions sont toujours réunies	Aucun traitement	Poste protégé 1 an de date à date Maître réintégré après participation au mouvement	Disponibilité de droit sur justificatif familial ou du PACS, certificat médical, justificatif handicap et imprimé complété

TRANSPOSITION AUX MAÎTRES CONTRACTUELS ET AGRÉÉS À TITRE DÉFINITIF DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVÉS

Division de l'Enseignement Privé

	TYPE DE CONGES	AVIS DU DIRECTEUR OBLIGATOIRE	DUREE	REMUNERATION ET SITUATION ADMINISTRATIVE	REINTEGRATION	OBSERVATIONS
28	Disponibilité pour suivre conjoint ou partenaire lié par un pacte civil de solidarité lorsque celui-ci est astreint à établir sa résidence habituelle, à raison de sa profession, en un lieu éloigné du lieu d'exercice des fonctions du maître	NON	Maximum trois ans mais renouvellement illimité	Aucun traitement	Poste non protégé Maître réintégré après participation au mouvement	Disponibilité de droit sur justificatif du mariage ou du PACS, attestation de l'employeur précisant le lieu de travail et imprimé complété
29	Disponibilité pour exercer un mandat d'élu local	NON	Durée du mandat	Aucun traitement	Poste non protégé Maître réintégré après participation au mouvement	Disponibilité de droit sur justificatif de la collectivité territoriale et imprimé complété
30	Disponibilité pour se rendre dans les DOM-TOM-COM ou à l'étranger en vue de l'adoption d'un ou plusieurs enfants	NON	Maximum 6 semaines par agrément d'adoption	Aucun traitement	Réintégration sur poste Poste protégé pendant la durée du congé	Disponibilité de droit sur justificatif d'agrément et imprimé complété
31	Disponibilité pour études ou recherche présentant un intérêt général	OUI	Maximum trois ans renouvelable 1 fois	Aucun traitement	Poste non protégé Maître réintégré après participation au mouvement	Imprimé à compléter et attestation précisant le diplôme préparé ou certificat d'inscription dans un établissement d'enseignement
32	Disponibilité pour convenances personnelles	OUI	Maximum trois ans renouvelable maximum 10 ans sur la carrière. Est accordée pour une année scolaire	Aucun traitement	Poste non protégé Maître réintégré après participation au mouvement	Imprimé à compléter avec courrier explicatif
33	Disponibilité pour créer ou reprendre une entreprise au sens de l'article L5141-1 du code du travail	OUI	Maximum 2 ans pas de renouvellement	Aucun traitement	Poste non protégé Maître réintégré après participation au mouvement	Imprimé à compléter et attestation de création ou de reprise d'entreprise

L'administration se réserve le droit de demander des justificatifs complémentaires

TRANSPOSITION AUX MAITRES CONTRACTUELS ET AGREES A TITRE PROVISoire DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVES

Division de l'Enseignement Privé

	TYPE DE CONGES	AVIS DU DIRECTEUR OBLIGATOIRE	DUREE	REMUNERATION ET SITUATION ADMINISTRATIVE	REINTEGRATION	OBSERVATIONS
1	Congé de maladie ordinaire	NON	Durée maximale 12 mois	3 mois plein traitement 9 mois demi traitement Maintien du supplément familial et de l'indemnité de résidence. Désindexation si soins hors de Nouvelle Calédonie	Réintégration sur poste Poste protégé pendant la durée du congé	Certificat médical à transmettre à l'employeur (au maximum dans les 48 heures).
2	Congé pour accident de service, de trajet ou de maladie professionnelle	NON		Traitement pris en charge par la CAFAT à compter du lendemain du jour de l'accident	Réintégration sur poste Poste protégé pendant la durée du congé	Doit être déclaré dans les plus brefs délais. Imprimés à compléter
3	Congé de longue maladie (CLM)	NON	3 ans maximum	1 an plein traitement 2 ans demi traitement Désindexation si soins hors de Nouvelle Calédonie	Réintégration sur poste Poste protégé pendant la durée du congé	Certificat médical à transmettre à l'employeur Avis préalable du Comité Médical Ministériel
4	Congé de longue durée (CLD)	NON	5 ans maximum	3 ans plein traitement 2 ans demi traitement Désindexation si soins hors de Nouvelle Calédonie	Réintégration sur poste Poste protégé pendant la durée du congé	Certificat médical à transmettre à l'employeur Avis préalable du Comité Médical Ministériel
5	Mi-temps thérapeutique	NON	Après CLM CLD 3 mois renouvelable dans la limite d'un an par affection Après congé pour accident de service 6 mois maximum renouvelable une fois	Plein traitement	Sans objet	Certificat médical à transmettre à l'employeur Avis préalable du Comité Médical Ministériel
6	Congé maternité	NON	1er et 2 ème enfant: 16 semaines 3 ème enfant et suivants: 26 semaines Jumeaux: 34 semaines Triplés ou plus: 46 semaines	Plein traitement	Réintégration sur poste Poste protégé pendant la durée du congé	Certificat médical attestant de l'état de grossesse et de la date présumée d'accouchement à transmettre au plus tard à la fin du 4 ème mois de grossesse + imprimé de déclaration de grossesse
7	Congé pour grossesse pathologique	NON	14 jours	Plein traitement	Réintégration sur poste Poste protégé pendant la durée du congé	Certificat médical à transmettre à l'employeur (au maximum dans les 48 heures).
8	Congé pour couches pathologiques	NON	28 jours	Plein traitement	Réintégration sur poste Poste protégé pendant la durée du congé	Certificat médical à transmettre à l'employeur (au maximum dans les 48 heures).
9	Congé d'adoption	NON	1er et 2 ème enfant: 10 semaines 3 ème enfant: 18 semaines Adoption multiple: 22 semaines	Plein traitement	Réintégration sur poste Poste protégé pendant la durée du congé	Imprimé à compléter Adoption plénière: remise d'un acte d'adoption du Tribunal de Grande Instance Adoption coutumière remise d'un acte coutumier d'adoption
10	Congé de paternité: naissance ou adoption	NON	11 jours consécutifs(dimanches et jours fériés inclus) 18 jours en cas de naissance ou adoption multiple	Plein traitement	Réintégration sur poste Poste protégé pendant la durée du congé	Imprimé à compléter Acte de naissance ou d'adoption et justificatif familial. Doit être pris dans un délai de 4 mois qui suivent l'arrivée de l'enfant
11	Congé parental	NON	6 mois renouvelable pour chaque enfant jusqu'au troisième anniversaire de l'enfant	Aucun traitement	Poste protégé 1 an Maître réintégré après participation au mouvement	Imprimé à compléter et justificatif familial
12	Congé de présence parentale	NON	4 mois renouvelable dans la limite de 14 mois sur une période de 36 mois pour un même enfant et une même pathologie	Aucun traitement	Réintégration sur poste Poste protégé pendant la durée du congé	Imprimé à compléter, joindre courrier explicatif, justificatif familial et certificat médical précisant la durée

TRANSPOSITION AUX MAITRES CONTRACTUELS ET AGREES A TITRE PROVISoire DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVES

Division de l'Enseignement Privé

	TYPE DE CONGES	AVIS DU DIRECTEUR OBLIGATOIRE	DUREE	REMUNERATION ET SITUATION ADMINISTRATIVE	REINTEGRATION	OBSERVATIONS
13	Congé pour accompagnement d'une personne en fin de vie	NON	3 mois maximum Prend fin soit à l'expiration de la période des trois mois soit dans les trois jours qui suivent de décès de la personne accompagnée	Aucun traitement	Réintégration sur poste Poste protégé pendant la durée du congé	Imprimé à compléter avec courrier explicatif, justificatif familial et certificat médical précisant la durée
14	Congé pour élever un enfant âgé de moins de huit ans	NON	1 an renouvelable deux fois	Aucun traitement	Poste protégé 1 an de date à date Maître réintégré après participation au mouvement	Congé de droit sur justificatif familial et imprimé complété
15	Congé pour se rendre dans les DOM-TOM-COM ou à l'étranger en vue de l'adoption d'un ou plusieurs enfants	NON	Maximum 6 semaines par agrément d'adoption	Aucun traitement	Réintégration sur poste Poste protégé pendant la durée du congé	Congé de droit sur justificatif d'agrément et imprimé complété
16	Congé pour soins enfant, conjoint ou partenaire, pacte civil de solidarité, ascendant à la suite d'un accident ou d'une maladie grave	NON	1 an renouvelable deux fois	Aucun traitement	Poste protégé 1 an de date à date Maître réintégré après participation au mouvement	Congé de droit sur justificatif familial ou du PACS, certificat médical et imprimé complété
17	Congé pour soins enfant, conjoint ou partenaire, pacte civil de solidarité, ascendant atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne	NON	1 an renouvelable deux fois	Aucun traitement	Poste protégé 1 an de date à date Maître réintégré après participation au mouvement	Congé de droit sur justificatif familial ou du PACS, certificat médical, justificatif handicap et imprimé complété
18	Congé pour suivre conjoint ou partenaire lié par un pacte civil de solidarité lorsque celui-ci est astreint à établir sa résidence habituelle, à raison de sa profession, en un lieu éloigné du lieu d'exercice des fonctions du maître	NON	1 an renouvelable deux fois	Aucun traitement	Poste non protégé Maître réintégré après participation au mouvement	Congé de droit sur justificatif du mariage ou du PACS, attestation de l'employeur précisant le lieu de travail et imprimé complété
19	Congé pour exercer un mandat d'élu local	NON	Durée du mandat	Aucun traitement	Poste non protégé Maître réintégré après participation au mouvement	Congé de droit sur justificatif de la collectivité territoriale et imprimé complété
20	Congé pour convenances personnelles	OUI	Maximum trois mois non renouvelable	Aucun traitement	Poste non protégé Maître réintégré après participation au mouvement	Imprimé à compléter avec courrier explicatif
21	Autorisation d'absence pour participation à un concours de recrutement, concours ou examens professionnels	OUI	48 heures par concours avant le début de la première épreuve	Plein traitement	Poste protégé pendant la durée de l'absence	Imprimé à compléter et convocation Les deux jours d'absence doivent comprendre les samedis et autres jours de la semaine même si l'agent ne travaille pas ce ou ces jours là. Attestation de participation à remettre au retour
22	Autorisation d'absence pour examens scolaires et universitaires	OUI	48 heures avant le début de la première épreuve	Rémunération maintenue sous réserve de récupération	Poste protégé pendant la durée de l'absence	Imprimé à compléter, planning de récupération et convocation Les deux jours d'absence doivent comprendre les samedis et autres jours de la semaine même si l'agent ne travaille pas ce ou ces jours là. Attestation de participation à remettre au retour
23	Autorisation d'absence pour décès conjoint ou partenaire PACS, enfant, père mère	OUI	3 jours	Rémunération maintenue mais retenue des HSA et des indemnités	Poste protégé pendant la durée de l'absence	Imprimé à compléter, acte de décès et justificatif familial

TRANSPOSITION AUX MAITRES CONTRACTUELS ET AGREES A TITRE PROVISoire DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVES

Division de l'Enseignement Privé

	TYPE DE CONGES	AVIS DU DIRECTEUR OBLIGATOIRE	DUREE	REMUNERATION ET SITUATION ADMINISTRATIVE	REINTEGRATION	OBSERVATIONS
24	Autorisation d'absence pour décès grands parents, autres membres de la famille	OUI	/	Aucun traitement	Poste protégé pendant la durée de l'absence	Imprimé à compléter, acte de décès et justificatif familial
25	Autorisation d'absence pour naissance ou adoption	OUI	3 jours pris dans les 15 jours qui suivent la naissance ou arrivée de l'enfant au foyer	Rémunération maintenue mais retenue des HSA et des indemnités	Poste protégé pendant la durée de l'absence	Imprimé à compléter, acte de naissance ou d'adoption et justificatif familial
26	Autorisation pour garde d'enfant malade (moins de 16 ans). Pas de limite d'âge si enfant atteint d'un handicap	OUI	6 jours pour un 100%, 5 jours pour un 80 % et 3 jours pour un 50%	Rémunération maintenue mais retenue des HSA et des indemnités	Poste protégé pendant la durée de l'absence	Imprimé à compléter, certificat médical avec nom et âge de l'enfant
27	Autorisation d'absence pour participation à un voyage scolaire	OUI	/	Plein traitement	Poste protégé pendant la durée de l'absence	Imprimé à compléter
28	Autorisation d'absence jury d'examen, rédaction de sujet	OUI	/	Plein traitement	Poste protégé pendant la durée de l'absence	Convocation
29	Autorisation d'absence pour rendez vous médicaux ou consultations médicales	OUI	/	Aucun traitement	Poste protégé pendant la durée de l'absence	Imprimé à compléter et pièce justificative
30	Autorisation d'absence pour obligation juridique ou expertise judiciaire	OUI	/	Rémunération maintenue sous réserve de récupération	Poste protégé pendant la durée de l'absence	Imprimé à compléter, planning de récupération et convocation
31	Autorisation d'absence pour participation à un jury d'assises	OUI	Selon calendrier du jury d'assises	Plein traitement	Poste protégé pendant la durée de l'absence	Imprimé à compléter et convocation

L'administration se réserve le droit de demander des justificatifs complémentaires

TRANSPOSITION AUX MAÎTRES CONTRACTUELS ET AGRÉÉS EN DÉLÉGATION AUXILIAIRE DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVÉS

Division de l'Enseignement Privé

	TYPE DE CONGES	AVIS DU DIRECTEUR OBLIGATOIRE	DUREE	REMUNERATION ET SITUATION ADMINISTRATIVE	REINTEGRATION	OBSERVATIONS
1	Congé de maladie ordinaire	NON	Durée maximale dans la limite de l'engagement du maître. Ne peut excéder la période d'engagement restant à courir	moins de 4 mois de service sans traitement à partir de 4 mois de service 1 mois à plein traitement et un mois à demi traitement à partir de 2 ans de service 2 mois à plein traitement et 2 mois à demi traitement à partir de 3 ans de service 3 mois à plein traitement et 3 mois à demi traitement Désindexation si soins hors de Nouvelle Calédonie	Réintégration sur poste pour la période restant à courir avant le terme du contrat	Certificat médical à transmettre à l'employeur (au maximum dans les 48 heures).
2	Congé pour accident de service, de trajet ou de maladie professionnelle	NON	Durée maximale dans la limite de l'engagement du maître. Ne peut excéder la période d'engagement restant à courir	Traitement pris en charge par la CAFAT à compter du lendemain du jour de l'accident	Réintégration sur poste pour la période restant à courir avant le terme du contrat	Doit être déclaré dans les plus brefs délais. Imprimés à compléter
3	Congé de grave maladie	NON	Durée maximale dans la limite de l'engagement du maître par période de 3 à 6 mois. Ne peut excéder la période d'engagement restant à courir	à partir de 3 ans de service 12 mois à plein traitement Désindexation si soins hors de Nouvelle Calédonie	Réintégration sur poste pour la période restant à courir avant le terme du contrat	Certificat médical à transmettre à l'employeur Avis préalable du Comité Médical Ministériel
4	Congé maternité	NON	1er et 2ème enfant: 16 semaines 3ème enfant et suivants: 26 semaines Jumeaux: 34 semaines Triplés ou plus: 46 semaines Ne peut excéder la période d'engagement restant à courir	moins de 6 mois de service sans traitement à partir de 6 mois de service plein traitement	Réintégration sur poste pour la période restant à courir avant le terme du contrat	Certificat médical attestant de l'état de grossesse et de la date présumée d'accouchement à transmettre au plus tard à la fin du 4ème mois de grossesse + imprimé de déclaration de grossesse
5	Congé pour grossesse pathologique	NON	14 jours Ne peut excéder la période d'engagement restant à courir	moins de 6 mois de service sans traitement à partir de 6 mois de service plein traitement	Réintégration sur poste pour la période restant à courir avant le terme du contrat	Certificat médical à transmettre à l'employeur (au maximum dans les 48 heures).
6	Congé pour couches pathologiques	NON	28 jours Ne peut excéder la période d'engagement restant à courir	moins de 6 mois de service sans traitement à partir de 6 mois de service plein traitement	Réintégration sur poste pour la période restant à courir avant le terme du contrat	Certificat médical à transmettre à l'employeur (au maximum dans les 48 heures).
7	Congé d'adoption	NON	1er et 2ème enfant: 10 semaines 3ème enfant: 18 semaines Adoption multiple: 22 semaines Ne peut excéder la période d'engagement restant à courir	moins de 6 mois de service sans traitement à partir de 6 mois de service plein traitement	Réintégration sur poste pour la période restant à courir avant le terme du contrat	Imprimé à compléter Adoption plénière: remise d'un acte d'adoption du Tribunal de Grande Instance Adoption coutumière remise d'un acte coutumier d'adoption
8	Congé de paternité: naissance ou adoption	NON	11 jours consécutifs (dimanches et jours fériés inclus) 18 jours en cas de naissance ou adoption multiple Ne peut excéder la période d'engagement restant à courir	moins de 6 mois de service sans traitement à partir de 6 mois de service plein traitement	Réintégration sur poste pour la période restant à courir avant le terme du contrat	Imprimé à compléter Acte de naissance ou d'adoption et justificatif familial. Doit être pris dans un délai de 4 mois qui suivent l'arrivée de l'enfant
9	Congé parental	NON	A partir de 1 an de service à la date de naissance ou d'adoption de l'enfant 6 mois renouvelable Ne peut excéder la période d'engagement restant à courir	Aucun traitement	Réintégration sur poste pour la période restant à courir avant le terme du contrat	Imprimé à compléter et justificatif familial
10	Congé de présence parentale	NON	Maximum de 310 jours ouvrés sur une période de 36 mois pour un même enfant et une même pathologie Ne peut excéder la période d'engagement restant à courir	Aucun traitement	Réintégration sur poste pour la période restant à courir avant le terme du contrat	Imprimé à compléter, joindre courrier explicatif, justificatif familial et certificat médical précisant la durée

TRANSPOSITION AUX MAITRES CONTRACTUELS ET AGREES EN DELEGATION AUXILIAIRE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVES

Division de l'Enseignement Privé

	TYPE DE CONGES	AVIS DU DIRECTEUR OBLIGATOIRE	DUREE	REMUNERATION ET SITUATION ADMINISTRATIVE	REINTEGRATION	OBSERVATIONS
11	Congé pour accompagnement d'une personne en fin de vie	NON	3 mois maximum Prend fin soit à l'expiration de la période des trois mois soit dans les trois jours qui suivent de décès de la personne accompagnée Ne peut excéder la période d'engagement restant à courir	Aucun traitement	Réintégration sur poste pour la période restant à courir avant le terme du contrat	Imprimé à compléter avec courrier explicatif, justificatif familial et certificat médical précisant la durée

TRANSPOSITION AUX MAÎTRES CONTRACTUELS ET AGRÉÉS EN DÉLÉGATION AUXILIAIRE DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVÉS

Division de l'Enseignement Privé

	TYPE DE CONGES	AVIS DU DIRECTEUR OBLIGATOIRE	DUREE	REMUNERATION ET SITUATION ADMINISTRATIVE	REINTEGRATION	OBSERVATIONS
12	Congé pour élever un enfant âgé de moins de huit ans	NON	A partir de 1 an de service 1 an Ne peut excéder la période d'engagement restant à courir	Aucun traitement	Réintégration sur poste pour la période restant à courir avant le terme du contrat	Congé de droit sur justificatif familial et imprimé complété
13	Congé pour se rendre dans les DOM-TOM-COM ou à l'étranger en vue de l'adoption d'un ou plusieurs enfants	NON	Maximum 6 semaines par agrément d'adoption Ne peut excéder la période d'engagement restant à courir	Aucun traitement	Réintégration sur poste pour la période restant à courir avant le terme du contrat	Congé de droit sur justificatif d'agrément et imprimé complété
14	Congé pour soins enfant, conjoint ou partenaire, pacte civil de solidarité, ascendant à la suite d'un accident ou d'une maladie grave	NON	A partir de 1 an de service 1 an Ne peut excéder la période d'engagement restant à courir	Aucun traitement	Réintégration sur poste pour la période restant à courir avant le terme du contrat	Congé de droit sur justificatif familial ou du PACS, certificat médical et imprimé complété
15	Congé pour soins enfant, conjoint ou partenaire, pacte civil de solidarité, ascendant atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne	NON	A partir de 1 an de service 1 an Ne peut excéder la période d'engagement restant à courir	Aucun traitement	Réintégration sur poste pour la période restant à courir avant le terme du contrat	Congé de droit sur justificatif familial ou du PACS, certificat médical, justificatif handicap et imprimé complété
16	Congé pour suivre conjoint ou partenaire lié par un pacte civil de solidarité lorsque celui-ci est astreint à établir sa résidence habituelle, à raison de sa profession, en un lieu éloigné du lieu d'exercice des fonctions du maître	NON	A partir de 1 an de service 1 an Ne peut excéder la période d'engagement restant à courir	Aucun traitement	Réintégration sur poste pour la période restant à courir avant le terme du contrat	Congé de droit sur justificatif du mariage ou du PACS, attestation de l'employeur précisant le lieu de travail et imprimé complété
17	Congé pour exercer un mandat d'élu local	NON	Durée du mandat	Aucun traitement	Poste non protégé Maître réintégré après participation au mouvement	Congé de droit sur justificatif de la collectivité territoriale et imprimé complété
18	Autorisation d'absence pour participation à un concours de recrutement, concours ou examens professionnels	OUI	48 heures par concours avant le début de la première épreuve Ne peut excéder la période d'engagement restant à courir	Plein traitement	Réintégration sur poste pour la période restant à courir avant le terme du contrat	Imprimé à compléter et convocation Les deux jours d'absence doivent comprendre les samedis et autres jours de la semaine même si l'agent ne travaille pas ce ou ces jours là. Attestation de participation à remettre au retour
19	Autorisation d'absence pour examens scolaires et universitaires	OUI	48 heures avant le début de la première épreuve Ne peut excéder la période d'engagement restant à courir	Rémunération maintenue sous réserve de récupération	Réintégration sur poste pour la période restant à courir avant le terme du contrat	Imprimé à compléter, planning de récupération et convocation Les deux jours d'absence doivent comprendre les samedis et autres jours de la semaine même si l'agent ne travaille pas ce ou ces jours là. Attestation de participation à remettre au retour
20	Autorisation d'absence pour décès conjoint ou partenaire PACS, enfant, père mère	OUI	3 jours Ne peut excéder la période d'engagement restant à courir	Rémunération maintenue mais retenue des HSA et des indemnités	Réintégration sur poste pour la période restant à courir avant le terme du contrat	Imprimé à compléter, acte de décès et justificatif familial
21	Autorisation d'absence pour décès grands parents, autres membres de la famille	OUI	Ne peut excéder la période d'engagement restant à courir	Aucun traitement	Réintégration sur poste pour la période restant à courir avant le terme du contrat	Imprimé à compléter, acte de décès et justificatif familial

TRANSPOSITION AUX MAITRES CONTRACTUELS ET AGREES EN DELEGATION AUXILIAIRE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVES

Division de l'Enseignement Privé

	TYPE DE CONGES	AVIS DU DIRECTEUR OBLIGATOIRE	DUREE	REMUNERATION ET SITUATION ADMINISTRATIVE	REINTEGRATION	OBSERVATIONS
22	Autorisation d'absence pour naissance ou adoption	OUI	3 jours pris dans les 15 jours qui suivent la naissance ou arrivée de l'enfant au foyer Ne peut excéder la période d'engagement restant à courir	Rémunération maintenue mais retenue des HSA et des indemnités	Réintégration sur poste pour la période restant à courir avant le terme du contrat	Imprimé à compléter, acte de naissance ou d'adoption et justificatif familial

TRANSPOSITION AUX MAITRES CONTRACTUELS ET AGREES EN DELEGATION AUXILIAIRE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVES

Division de l'Enseignement Privé

	TYPE DE CONGES	AVIS DU DIRECTEUR OBLIGATOIRE	DUREE	REMUNERATION ET SITUATION ADMINISTRATIVE	REINTEGRATION	OBSERVATIONS
23	Autorisation pour garde d'enfant malade (moins de 16 ans). Pas de limite d'âge si enfant atteint d'un handicap	OUI	6 jours pour un 100%, 5 jours pour un 80 % et 3 jours pour un 50% Ne peut excéder la période d'engagement restant à courir	Rémunération maintenue mais retenue des HSA et des indemnités	Réintégration sur poste pour la période restant à courir avant le terme du contrat	Imprimé à compléter, certificat médical avec nom et âge de l'enfant
24	Autorisation d'absence pour participation à un voyage scolaire	OUI	Ne peut excéder la période d'engagement restant à courir	Plein traitement	Réintégration sur poste pour la période restant à courir avant le terme du contrat	Imprimé à compléter
25	Autorisation d'absence jury d'examen, rédaction de sujet	OUI	Ne peut excéder la période d'engagement restant à courir	Plein traitement	Réintégration sur poste pour la période restant à courir avant le terme du contrat	Convocation
26	Autorisation d'absence pour rendez vous médicaux ou consultations médicales	OUI	Ne peut excéder la période d'engagement restant à courir	Aucun traitement	Réintégration sur poste pour la période restant à courir avant le terme du contrat	Imprimé à compléter et pièce justificative
27	Autorisation d'absence pour obligation juridique ou expertise judiciaire	OUI	Ne peut excéder la période d'engagement restant à courir	Rémunération maintenue sous réserve de récupération	Réintégration sur poste pour la période restant à courir avant le terme du contrat	Imprimé à compléter, planning de récupération et convocation
28	Autorisation d'absence pour participation à un jury d'assises	OUI	Selon calendrier du jury d'assises Ne peut excéder la période d'engagement restant à courir	Plein traitement	Réintégration sur poste pour la période restant à courir avant le terme du contrat	Imprimé à compléter et convocation

L'administration se réserve le droit de demander des justificatifs complémentaires